

PensioPlus accueille avec satisfaction l'étude sur les coûts menée par la FSMA en tant qu'étape importante vers une plus grande transparence concernant les pensions complémentaires

Bruxelles, le 25 avril 2024

La FSMA a annoncé les résultats de son enquête sur les coûts dans le cadre du deuxième et troisième pilier de pension. En complément, la FSMA a également mis à disposition un outil sur son site web permettant à l'utilisateur d'estimer l'impact des coûts sur sa pension complémentaire. Cet outil est principalement destiné aux personnes souhaitant souscrire elles-mêmes un contrat pour constituer une pension complémentaire, telles que celles qui optent par exemple pour l'épargne-pension dans le troisième pilier ou pour des formules d'épargne individuelle dans le cadre du deuxième pilier, comme la Pension Complémentaire Libre pour les Indépendants (PCLI), la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants Actifs en tant que Personnes Physiques (PCIPP) ou la Pension Libre Complémentaire pour Travailleurs Salariés (PLCS).

PensioPlus accueille cette initiative visant à accroître la transparence des pensions complémentaires. Elle représente une étape cruciale dans la promotion de la confiance et de la clarté au sein de notre système de pension. D'ailleurs, [notre Mémoire](#) appelle également à davantage de transparence.

Étude des coûts FSMA pour le 2e et 3e Pilier

L'étude des coûts menée par la FSMA trouve son origine dans l'actuel Accord de Gouvernement. En effet, celui-ci prévoyait un examen des coûts facturés dans le cadre du 2e et 3e pilier de pension (frais d'entrée, frais de gestion, ...) afin de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant. Entretemps la FSMA a réalisé cette étude. Par la suite, la FSMA a élaboré et mis en ligne un outil visant à aider l'utilisateur à évaluer l'impact des coûts sur la constitution de sa pension complémentaire. Ce module de calcul n'a aucune intention commerciale et son utilisation est entièrement anonyme.

En parallèle à cette initiative, un projet d'arrêté royal est en cours, visant à établir un cadre qui accroît la transparence des coûts, aborde la comparabilité des coûts et facilite l'accès aux informations sur les coûts. Cela aidera les affiliés à mieux comprendre et évaluer les coûts de leur régime de retraite, leur permettant ainsi, le cas échéant, de prendre des décisions éclairées sur leur avenir financier.

PensioPlus accueille favorablement cette initiative

Une institution de retraite professionnelle (IRP) est une institution créée par une ou plusieurs entreprises ou secteurs d'activité pour gérer leur(s) régime(s) de retraite complémentaire. Le conseil d'administration d'un fonds de pension est en majorité composé de représentants de cette (ces) entreprise(s) ou de ce (ces) secteur(s) d'activité et généralement aussi de représentants des affiliés. Ainsi, les entreprises ou secteurs organisateurs ont un contrôle direct sur la gestion de leur régime de pension complémentaire et sur la façon dont les contributions sont investies. En d'autres termes, une IRP offre une transparence totale, notamment en ce qui concerne les coûts. De plus, depuis 2019, les IRP sont tenues de mentionner clairement sur l'aperçu annuel de pension les coûts imputés aux affiliés.

Dans [notre mémorandum](#), nous plaidons en faveur d'une plus grande transparence et nous accueillons et soutenons pleinement cette initiative. La transparence dans les pensions complémentaires n'est pas seulement une question d'ouverture, mais aussi de responsabilité et d'intégrité. Elle constitue une base cruciale pour renforcer la confiance dans le deuxième pilier, ce qui est essentiel pour la durabilité et l'efficacité de notre système de pension à long terme.

La transparence et la confiance sont des éléments essentiels dans le développement indispensable du deuxième pilier. Ce n'est que par le biais d'une « logique inclusive », combinant une pension légale solide et un 2ième pilier élargi et approfondi, qu'à l'avenir nous pourrions continuer à garantir une pension meilleure et abordable pour tous.

En tant que PensioPlus, nous sommes déterminés à contribuer activement à cette initiative, en soutenant nos membres et en promouvant une culture d'ouverture et de responsabilité dans tout le secteur.

Qui est PensioPlus?

PensioPlus est l'organisation faîtière des institutions de retraite professionnelle (IRP) et des organisateurs des plans de pensions complémentaires sectoriels.

Les institutions de retraite professionnelle (IRP) ou « fonds de pension » gèrent des pensions du 2e pilier. Ce sont les pensions complémentaires résultant d'un engagement collectif de pension. Elles sont liées à une activité économique et organisées par une entreprise, un secteur ou une institution publique au bénéfice des salariés ou des indépendants.

Plus d'infos : www.pensioplus.be

Contact de presse

PensioPlus – Marc Van den Bosch : +32 478 78 05 79 – press@pensioplus.be